

## TERMES ET CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES

### SERVICES CLOUD ARIBA

Les termes et conditions complémentaires suivants s'appliquent au Service Cloud Ariba désigné ci-dessous lorsque le Client s'abonne à un Service Cloud particulier.

#### I. Définition des Métriques de consommation pour les Services Cloud Ariba.

- a. Le terme "**Dépenses annuelles**" revêt différentes significations suivant le Service Cloud Ariba spécifique auquel il s'applique. Ces différentes significations sont décrites ci-dessous.
  - i. Pour Ariba Procure-to-Pay et Ariba Procure-to-Pay Federated Process Control : le montant en numéraire total des opérations traitées par le Client via le Service Cloud durant l'Année contractuelle correspondante, calculé en ajoutant le montant en numéraire total : (i) des factures telles que calculées sur la base du protocole de message "Ok-to-Pay" (Bon pour paiement) généré après le rapprochement d'une facture dans le Service Cloud ; (ii) capturé dans le champ "Montant total accepté" du Service Cloud pour tous les contrats non concernés par les nouvelles versions (c'est-à-dire, des contrats pour lesquels aucune facture n'est générée) et (iii) des commandes d'achat relatives aux achats effectués via des cartes d'achat ; étant entendu que ledit total exclut le montant en numéraire de toute facture reçue via le Service Cloud Ariba Invoice Automation. Le Client doit entrer tous les montants en numéraire associés à chacune desdites transactions dans le champ correspondant pour enregistrer ledit montant en numéraire.
  - ii. Pour Ariba Procure-to-Order et Ariba Procure-to-Order Federated Process Control : montant total en numéraire des commandes d'achat créées, et factures importées ou entrées, par rapport aux contrats non concernés par les nouvelles versions du Service Cloud Ariba Procure-to-Order durant l'Année contractuelle correspondante. Le Client doit entrer tous les montants en numéraire associés à chacune desdites transactions dans le champ correspondant pour enregistrer ledit montant en numéraire.
  - iii. Pour Ariba Procurement Content : le montant en numéraire total des opérations du Client durant l'Année contractuelle correspondante enregistré via le protocole de message "submitted shopping cart" (panier envoyé) du Service Cloud Procurement Content. Le Client doit entrer tous les montants en numéraire associés à chacune desdites transactions dans le champ correspondant pour enregistrer ledit montant en numéraire.
  - iv. Pour Ariba Services Procurement : la définition du terme "Dépenses annuelles" sera toujours identique à celle des Services d'approvisionnement sous-jacents avec lesquels la solution est déployée (l'une des définitions ci-dessus s'appliquant).
  - v. Pour Ariba Spend Visibility Professional and Basic : chaque ensemble de Données de dépenses sur une période de douze (12) mois (c'est-à-dire les douze mois de Données de dépenses pour l'Enrichissement de données initial et/ou les Données de dépenses cumulées (i) des quatre actualisations trimestrielles ou (ii) des douze actualisations mensuelles).
  - vi. Pour Ariba Discount Professional : le montant en numéraire total des opérations traitées par le Client via le Service Cloud Ariba Discount Professional durant l'Année contractuelle correspondante, calculé en ajoutant le montant en numéraire total des (i) factures et (ii) des valeurs saisies dans le Service Cloud dans le champ "Demande de proposition de paiement" associée à une facture.
- b. **Le terme "Site enfant"** désigne un emplacement dans le Service Cloud accessible par le Client où s'effectuent toutes les opérations d'approvisionnement réelles (demandes, commandes, facturation, réception, etc.). Il est configuré pour prendre en charge l'un des systèmes de planification des ressources de l'entreprise ("ERP") pris en charge par Ariba.
- c. **Le terme "Année contractuelle"** désigne chaque période de douze (12) mois consécutifs à partir de la Date d'entrée en vigueur du Bon de commande ou de toute date anniversaire au cours de la Durée d'abonnement ou d'une Période de renouvellement ultérieure quelle qu'elle soit.
- d. Le terme "**Utilisateurs simultanés**" désigne des Utilisateurs Nommés individuels connectés sur le site Web du Service Cloud à un moment donné.
- e. **Le terme "Document(s)"** revêt différentes significations suivant le Service Cloud Ariba spécifique auquel il s'applique. Ces différentes significations sont décrites ci-dessous.

- i. Pour Ariba Invoice Automation : toute facture électronique transmise ou reçue par ou via Ariba Network.
  - ii. Pour Ariba PO Automation, Ariba Procure-to-Order, Ariba Procure-to-Order for Latin America et Ariba Procure-to-Order Federated Process Control : toute commande d'achat électronique transmise ou reçue par ou via Ariba Network.
  - iii. Pour Ariba Procure-to-Pay et Ariba Procure-to-Pay Federated Process Control : toute commande d'achat et facture électronique transmises ou reçues par ou via Ariba Network.
  - iv. Pour Ariba Invoice Conversion Services et Ariba Open Invoice Conversion Services : toute facture, tout avoir, et/ou toute note de débit reçus par Ariba.
  - v. Pour Ariba Services Invoicing : toute notification de services électronique fournie au Client qui a été transmise au Client ou reçue par ledit Client via le Service Cloud Services Invoicing.
- g. Le terme "Table de faits"** désigne une table de base de données contenant des données principales servant de base à l'étude des données et au reporting.
- h. Le terme "Facture"** désigne une facture électronique transmise ou reçue par ou via Ariba Network.
- i. Le terme "Site parent"** désigne un emplacement dans le Service Cloud accessible par le Client, faisant office de centre de contrôle pour définir des stratégies d'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise (par exemple, des règles d'approbation, des paramètres système, des personnalisations), gérer le contenu des catalogues et renforcer les données de base partagées dans toute l'entreprise du Client. Le Site parent publie les composants de directives, de contenus et de données, lesquels sont destinés à être consommés par les Sites enfant, le cas échéant, abonnés aux informations publiées.
- j. Le terme "Projet"** désigne un projet spécifique de détermination des sources d'approvisionnement dans une catégorie de services ou de marchandises particulière, lancé par le Client pour ses besoins en interne, et pouvant consister en un événement unique (dans Sourcing Basic ou Spot Quote), ou en un ou plusieurs événements (dans Sourcing Professional). Les événements peuvent être par exemple (a) des enchères en ligne, (b) une offre secrète, (c) une négociation au format électronique, (d) un appel d'offres, une demande d'informations ou une demande de devis, (e) une enquête rapide, (f) des projets rapides (g) et dans le module Spot Quote, un appel d'offres généré au moyen de la fonction Spot Quote. Un Projet n'est comptabilisé dans les Limites de consommation que lors du Mois ou de l'Année contractuelle (si applicable) au cours duquel/de laquelle est située la Date de début du projet telle qu'identifiée dans le Service Cloud.
- k. Un "Site"** désigne un Site parent ou un Site enfant. Les "Sites" désignent collectivement les Sites parent et les Sites enfant.
- l. Le terme "Système source"** désigne toute source de Données de dépenses à partir de laquelle un groupe de fichiers distinct est chargé dans le Service Cloud Spend Visibility.
- m. Le terme "Données de dépenses"** désigne un ensemble de données de comptabilité fournisseur, de frais de déplacements professionnels ou de cartes d'achat, fourni par le Client à Ariba pour procéder à l'Enrichissement des données via le Service Cloud Spend Visibility. Cet ensemble inclut les données de transaction (les "Données de transaction") et les données permettant d'identifier les fournisseurs du Client à partir du système de comptabilité fournisseur du Client (les "Enregistrements fournisseur").
- n. Le terme "Membre d'équipe"** désigne un Utilisateur Nommé qui n'est pas un "Utilisateur".
- o. Le terme "Projet de test"** désigne un Projet dans lequel l'indicateur "yes" (oui) est coché pour le champ Projet de test. Les Projets de test sont inclus dans la définition d'un "Projet", mais ils ne doivent pas être comptabilisés dans les Métriques de consommation du Projet.
- p. Le terme "Utilisateur"** désigne un Utilisateur Nommé qui : (a) est désigné dans le Service Cloud correspondant comme "Responsable" d'un Projet, d'un Espace de travail des contrats ou d'un Espace de travail des fournisseurs ; (b) est en mesure de créer une Organisation de fournisseurs dans le Service Cloud Ariba Supplier Information Management ou Supplier Information & Performance Management ; (c) est en mesure de lancer ou de gérer des modèles, des Projets, des Espaces de travail des contrats et/ou des Espaces de travail des fournisseur ; (d) est inclus dans l'un des Groupes d'utilisateurs indiqués dans l'Annexe 1-A jointe pour le/les Service(s) Cloud correspondant(s) ; et/ou (e) est inclus dans un Groupe défini par le Client disposant d'autorisations équivalentes aux autorisations associées à n'importe quel Groupe

d'utilisateurs. Certains Groupes d'utilisateurs sont communs à plusieurs Services Cloud (les "Groupes d'utilisateurs communs"). Si le Client s'abonne à plusieurs Services Cloud, chaque personne figurant dans un Groupe d'utilisateurs communs est comptabilisée comme un Utilisateur pour chaque Service Cloud associé au Groupe d'utilisateurs communs. Dans la présente définition, le terme "Responsable" désigne, pour tout Espace de travail des projets ou fournisseurs contenant une valeur dans le champ "État du projet" ou pour tout Espace de travail des contrats actif, la personne (i) indiquée comme "Responsable" dans l'onglet "Synthèse" ; (ii) incluse dans la liste des personnes dans le groupe "Responsable projet" de l'onglet Équipe ; ou (iii) incluse dans un Groupe de projet (individuellement ou en tant que membre d'un autre groupe) dans lequel ledit Groupe de projet s'est vu affecter le rôle de "Responsable projet". Le terme "Espace de travail des contrats" englobe tout Espace de travail des contrats commerciaux, tout Espace de travail des contrats internes et tout Espace de travail des contrats d'approvisionnement, mais exclut toute Demande de contrat commercial ou de contrat d'approvisionnement. Les termes en majuscules non définis dans le présent article ou dans un autre point du présent Bon de commande désignent des fonctions existantes des Services Cloud telles que décrites dans la Documentation du Service Cloud.

## **II. Packages d'approvisionnement Ariba.**

- a. Accès à Ariba Network.** Les Services Cloud Ariba, nommés Ariba Procure-to-Pay, Ariba Procure-to-Pay Federated Process Control, Ariba Procure-to-Order, Ariba Procure-to-Order Federated Process Control et Ariba Procure-to-Order for Latin America (chacun constituant un "Package d'approvisionnement") incluent un accès au service Ariba Network pour un nombre illimité de Documents issus du Package d'approvisionnement pendant la Durée d'abonnement.
- b. Express content.** Le Client consent à participer au Programme Express Content d'Ariba, fourni gratuitement par Ariba au Client. Le Programme Express Content d'Ariba est conçu pour aider le Client à réduire les coûts d'activation et de maintenance de ses catalogues fournisseur. Pour en savoir plus sur ce programme gratuit, voir [http://www.ariba.com/legal/express\\_content.cfm](http://www.ariba.com/legal/express_content.cfm)
- c.** Les Packages d'approvisionnement et les autres Services Cloud fournissant les fonctions de facturations peuvent ne pas proposer les fonctionnalités de facture fiscale pour tous les pays. Ariba exclut toute garantie quant à la conformité des taxes et à la conformité aux exigences en matière de facturation électronique régionales des factures générées via les Services Cloud.

**III. Packages de facturation Ariba.** Les Services Cloud Ariba nommés Ariba Services Invoicing, Ariba Invoice Automation et Ariba Invoice Professional peuvent ne pas proposer les fonctionnalités de factures fiscales pour tous les pays. Ariba exclut toute garantie quant à la conformité des taxes et à la conformité aux exigences en matière de facturation électronique régionales des factures générées via les Services Cloud.

**IV. Ariba Spot Quote.** Spot Quote inclut un accès limité aux Services Cloud Ariba Network, Ariba Sourcing et Ariba Discovery. Si le Client s'est abonné à Spot Quote, l'accès du Client auxdits Services et l'utilisation desdits Services par le Client est limitée uniquement à l'accès et à l'utilisation nécessaires pour utiliser pleinement les fonctions et fonctionnalités Spot Quote, telles que décrites dans la Documentation Spot Quote, à moins que le Client ne se soit abonné séparément auxdits autres Services. En outre, en signant un Bon de commande pour un abonnement à Spot Quote, le Client accepte d'être lié aux Conditions d'utilisation d'Ariba Discovery relatives aux fonctions et aux fonctionnalités de Spot Quote qui sont réalisées sur le site Ariba Discovery et accepte que les Conditions d'utilisation d'Ariba Discovery prévalent sur toute condition contradictoire du Bon de commande relative au site Ariba Discovery.

**V. Fonctionnalités d'add-on Ariba Discovery pour la détermination des sources d'approvisionnement (Sourcing)** Si le Client s'est abonné audit Service au moyen d'un Bon de commande, il est tenu de s'enregistrer sur le site Ariba Discovery et d'accepter les Conditions d'utilisation d'Ariba Discovery ("Enregistrement à Discovery"). Dans le cadre du programme, Ariba ne facturera pas de redevance aux fournisseurs qui répondront et/ou participeront à l'un des événements de détermination des sources d'approvisionnement du Client présentés par Ariba Discovery ou par le Service Cloud Ariba Sourcing Professional pendant la Durée d'abonnement. Ariba se réserve le droit de facturer des redevances aux fournisseurs, y compris à ceux qui répondent et/ou participent aux événements de détermination des sources d'approvisionnement du Client, pour toute autre utilisation d'Ariba Discovery, d'Ariba Sourcing, d'Ariba Network et/ou de tout autre Service Cloud Ariba non directement lié à ou requis par les événements de détermination des sources d'approvisionnement du Client, et ne répondant pas/ne participant pas auxdits événements. En outre, suite à son Enregistrement à Discovery, le Client est autorisé à accéder et à utiliser partiellement ou totalement la fonctionnalité Ariba Discovery généralement mise à la disposition des clients par Ariba sans frais supplémentaires pendant la Durée d'abonnement. Les Conditions d'utilisation de Discovery régissent l'accès et l'utilisation, par le Client, du site Web d'Ariba Discovery et prévalent sur toute condition contradictoire.

**VI. Ariba Payment Professional.** Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent au Service Cloud Ariba Payment Professional :

- a. Le terme "Instruction" désigne les instructions de paiement du Client destinées à la banque du Client (la "Banque") envoyées par le Client à l'aide d'une fonctionnalité du Service Cloud Ariba Payment Professional ("Ariba Payment Professional") visant à transférer des fonds du/des compte(s) de dépôt du Client désigné(s) et géré(s) par la Banque à l'aide de virements par Automated Clearing House ("ACH"). À des fins de clarification, même si plusieurs Instructions peuvent être regroupées en un seul et même lot d'instructions de paiement (un "Lot") en vue de leur transmission, chaque Instruction individuelle est comptabilisée dans les Métriques de consommation du présent Bon de commande.
- b. Le Client autorise Ariba à transmettre les Instructions du Client à la Banque désignée par le Client via le Service Cloud Ariba Payment Professional en vertu des présentes conditions.
- c. Le Client atteste, au cours de la Durée d'abonnement correspondante, qu'il s'agit d'une partie d'un contrat conclu avec chaque Banque, en vertu duquel le Client est autorisé à envoyer des Instructions utilisables par la Banque via la création d'entrées de paiement ACH. Le Client engage Ariba en qualité de prestataire de services tiers ("TPSP") chargé de transmettre les Instructions du Client à la Banque. Le Client reconnaît et accepte d'être entièrement responsable du contenu de toutes les Instructions. Le Client comprend également qu'il doit prendre les dispositions nécessaires avec chacune de ses Banques pour permettre à Ariba, en qualité de TPSP du Client, de communiquer les Instructions du Client à la Banque.
- d. Hormis la transmission des Instructions du Client à la Banque, aucun droit, pouvoir ou responsabilité n'est accordé à Ariba sur le plan des services bancaires fournis au Client par la Banque. Ariba n'assure aucune fonction de traitement ACH au nom du Client ou d'une Banque quelle qu'elle soit eu égard aux Instructions.
- e. Le Client ou Ariba est en droit de résilier la présente autorisation à tout moment moyennant une notification écrite à l'autre partie.

**VII. Ariba Spend Visibility.**

- a. **Accès aux Services Cloud en ligne.** Si le Client s'est abonné au Service Cloud Ariba Spend Visibility Professional, jusqu'à 200 Utilisateurs simultanés peuvent accéder au Service en ligne en vertu des Métriques de consommation supplémentaires énoncées dans le Bon de commande. Si le Client s'est abonné au Service Ariba Spend Visibility Basic, Ariba fournira les données enrichies à travers la portion d'Enrichissement de données du Service au format schéma d'Ariba Spend Visibility (sous forme de fichier csv ou sous un format pris en charge par le progiciel Ariba Analysis) pour leur chargement dans l'instance du Client du progiciel Ariba Analysis, pour laquelle le Client doit avoir contracté une licence distincte.
- b. **Ariba Spend Visibility for SAP SPM.** Si le Client s'est abonné à Ariba Spend Visibility Basic for SAP Spend Performance Management, pour chaque cycle d'Enrichissement des données, le Client doit charger les Données de dépenses (soumises aux Métriques de consommation énoncées dans le Bon de commande), au format du progiciel SAP Spend Performance Management ("SAP SPM"), dans le Service Cloud Spend Visibility. Après chaque cycle d'Enrichissement des données, Ariba doit mettre les données enrichies à la disposition du Client dans un fichier au format SAP SPM chargé sur l'instance Client de SAP SPM, pour laquelle le Client confirme par les présentes avoir acquis une licence en vertu d'un contrat distinct conclu avec SAP AG ou avec un tiers. L'accès du Client au Service Cloud Spend Visibility doit se limiter aux fins suivantes : (a) chargement des Données de dépenses tel que décrit dans le présent article ; (b) validation des Données de dépenses chargées ; et (c) envoi de demandes de modifications de l'enrichissement pour commentaire ou amélioration des Données de dépenses chargées. Les Services Cloud Spend Visibility d'Ariba incluent l'Enrichissement de données et la transformation de données à partir du et vers le format SAP SPM (la "Transformation de données").
- c. **Licence relative aux données.** Toutes les informations fournies au Client par Ariba (hormis les informations fournies par le Client à Ariba et renvoyées ultérieurement par Ariba au Client) (désignées sous le terme "Informations relatives aux bases de données") sont fournies à des fins d'utilisation commerciale interne du Client (non liée à la consommation) et ne peuvent être fournies à des tiers (hormis les sous-traitants et les sociétés affiliées autorisées). Le Client ne doit pas utiliser les Informations relatives aux bases de données comme facteur d'éligibilité individuelle pour l'obtention (i) d'un crédit ou d'une assurance à utiliser principalement dans le cadre personnel, familial ou domestique, ou (ii) à des fins d'emploi. Aux fins du présent Contrat, les "sous-traitants" désignent un tiers autorisé à accéder aux Informations relatives aux bases de données au nom du Client et au sein d'un environnement contrôlé par le Client, étant entendu que lesdits sous-traitants utilisent les Informations relatives aux bases de données conformément aux dispositions du présent Contrat. Le Client est responsable de toute utilisation ou divulgation

par un sous-traitant quel qu'il soit des Informations relatives aux bases de données, ce qui, effectué par le Client, constituerait une violation du présent Contrat. Le Client n'est pas autorisé à revendre ou concéder sous licence les Informations relatives aux bases de données. Tous les Informations relatives aux bases de données fournies au Client sont des informations protégées d'Ariba ou de ses fournisseurs d'informations tiers (les "Fournisseurs"). Les Informations relatives aux bases de données sont fournies "en l'état" et sans garantie d'aucune sorte concernant, notamment, leur exactitude, leur exhaustivité ou leur pertinence et Ariba recommande au Client de procéder à une vérification indépendante desdites Informations relatives aux bases de données. Ariba et ses Fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudice résultant des ou lié aux Informations relatives aux bases de données. Les Fournisseurs d'Ariba sont les tiers bénéficiaires visés par les présentes conditions. Ariba et ses Fournisseurs (i) déclinent toute responsabilité vis-à-vis du Client en cas de perte ou de préjudice résultant des ou lié aux Informations relatives aux bases de données et (ii) ne sauraient être tenus responsables pour tout dommage indirect, accessoire, spécial, exemplaire ou consécutif.

- d. Enrichissement des données :** L'Enrichissement des données consistera en un enrichissement initial de douze (12) mois maximum de l'historique des Données de dépenses du Client, suivi de cycles trimestriels de trois (3) mois des Données de dépenses actuelles (ou, si le Client a acheté des actualisations mensuelles, des cycles d'enrichissement des Données de dépenses actuelles d'un (1) mois) pour le reste de la Durée d'abonnement, le dernier cycle d'enrichissement commençant au plus tard deux (2) mois avant la fin de la Durée d'abonnement (ou un (1) mois pour les actualisations mensuelles) (l'"Enrichissement des données"). Le Client peut choisir de recourir moins souvent aux actualisations, mais les redevances restent inchangées.
- e. Calendrier de l'Enrichissement des données.** Le Tableau correspondant ci-dessous présente un calendrier approximatif pour l'Enrichissement des données, qu'Ariba et le Client affineront ensemble au début de la Phase 1. (Remarque : Le nombre de Systèmes source, la qualité des données et le volume ont un impact sur le calendrier réel.). Le Tableau 1 s'applique à l'Enrichissement des données pour Ariba Spend Visibility et Ariba Spend Visibility Basic for SAP Spend Performance Management. Le Tableau 2 s'applique à l'Enrichissement des données pour Ariba Spend Visibility avec Services de transformation des données.

**Tableau 1**

Livraison Ariba		Échéance	
Enrichissement des données initial  (Applicable au passage initial sur chaque lot des nouveaux systèmes source)	Configuration du progiciel Ariba Data Enrichment ("ADE") pour l'enrichissement des données Client	6	Semaines à compter de la réception de tous les fichiers correctement mis en forme par le Client et de l'approbation du Client des données chargées pour l'enrichissement
	Enrichissement des données fournisseur automatisé avec ADE		
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement des données fournisseur		
	Résultats de l'enrichissement des données fournisseur mis à la disposition du Client		
	Enrichissement automatisé du numéro des marchandises des données de facturation du Client avec ADE		
	Examen manuel des résultats de la classification automatisée		
	Résultats de la classification des marchandises mise à la disposition du Client		
Actualisations de l'Enrichissement des données  (Applicable aux passages suivants des systèmes source)	Enrichissement automatisé des données fournisseur et marchandises des nouvelles données Client avec ADE	4	Semaines à compter de la réception de tous les fichiers correctement mis en forme par le Client et de l'approbation du Client des données chargées pour l'enrichissement
	Examen manuel des résultats de l'Enrichissement des données		
	Données enrichies mises à la disposition du Client		

**Tableau 2**

<b>Cycle d'enrichissement initial (applicable au passage initial sur chaque lot des nouveaux systèmes source)</b>			
<b>Livrable Ariba</b>		<b>Échéance</b>	
Transformation de données	Convertit les formats de fichier au format Ariba Spend Visibility (format spécifique à Ariba)	2	semaines à compter de la réception de tous les fichiers envoyés par le Client
Enrichissement des données	Configuration du progiciel Ariba Data Enrichment ("ADE") pour l'enrichissement des données Client	6	semaines à compter de l'approbation du Client des données chargées pour enrichissement
	Enrichissement fournisseur automatisé avec ADE		
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement fournisseur		
	Résultats de l'enrichissement fournisseur mis à la disposition du Client		
	Enrichissement automatisé du numéro des marchandises des données de facturation du Client avec ADE		
	Examen manuel des résultats de la classification automatisée		
	Résultats de la classification des marchandises mise à la disposition du Client		
<b>Cycles d'actualisation</b>			
<b>Livrable Ariba</b>		<b>Échéance</b>	
Transformation de données	Convertit les formats de fichier au format Ariba Spend Visibility (format spécifique à Ariba)	1	semaine à compter de la réception de tous les fichiers envoyés par le Client
Enrichissement des données	Enrichissement automatisé fournisseur et marchandises des nouvelles données Client avec ADE	4	semaines à compter de l'approbation du Client des données chargées pour enrichissement
	Examen manuel des résultats de l'enrichissement		
	Données enrichies mises à la disposition du Client		

**f. Niveaux de service de l'Enrichissement des données.** Les Niveaux de service ci-dessous s'appliquent à la portion d'Enrichissement des données des Services Cloud Ariba Spend Visibility. Si Ariba n'atteint pas les Niveaux de service indiqués ci-dessous, le seul et unique recours du Client et la seule responsabilité d'Ariba consisteront en ce qu'Ariba (i) procède à nouveau à l'Enrichissement des données de la portion déficiente et (ii) allonge la Durée d'abonnement aux Services Cloud Ariba Spend Visibility du nombre de jours nécessaire pour qu'Ariba corrige lesdits défauts.

Enrichissement des données initial de douze (12) mois maximum sur les Données de dépenses :  
 (i) Enrichissement des données trimestriel de trois (3) mois sur les Données de dépenses ou (ii) Enrichissement des données mensuel d'un (1) mois sur les Données de dépenses si le Client a acheté des actualisations mensuelles, avec :

- Moteur fournisseur et marchandises d'Ariba traitant 100 % des Données de dépenses fournies.
- Classifications des marchandises :
- Classification d'au moins 90 % du total des dépenses du Client selon le code UNSPSC, la taxonomie de classification d'Ariba, et/ou une taxonomie personnalisée (de six (6) niveaux maximum) conçue par le Client. Le minimum de dépenses classifiées ne s'applique qu'à une taxonomie personnalisée si toutes les dépenses peuvent être mappées à ladite taxonomie.
- Précision de 95 % des classifications Ariba lorsque les données la prennent en charge (niveau de confiance très élevé).

- Précision de 90 % des classifications lorsque les données ne prennent pas en charge une précision de 95 % (niveau de confiance élevé).
- Précision définie comme une classification correcte au plus bas niveau de taxonomie pris en charge par les données.
- Enrichissement des données Fournisseur :
  - Enrichissement des données Fournisseur de 90 % au minimum des "parents" du fournisseur par dépense, incluant tous les "enfants" desdits fournisseurs inclus dans les Données de dépenses.
  - 95 % de précision du lien de parenté pour les Enregistrements fournisseur pour lesquels des informations de nom et d'adresse (pays et ville, au minimum) sont disponibles
  - 90 % de précision du lien de parenté pour les Enregistrements fournisseur pour lesquels aucun pays ou aucune ville ne sont fournis

#### **g. Hypothèses relatives à Ariba Spend Visibility.**

1. Le cycle initial et les cycles d'actualisation de l'Enrichissement des données ne démarreront que lorsque tous les fichiers dûment mis en forme prévus pour l'Enrichissement des données auront été reçus par Ariba et que les montants totaux des dépenses auront été validés par le Client.
2. Compte tenu des hypothèses incluses dans les présentes, le projet ne débutera pas avant dix (10) jours ouvrables à compter de l'exécution du présent Bon de commande, sauf accord contraire entre les deux parties.
3. Les Données de dépenses du Client seront réputées incluses dans la définition des Données client et soumises à l'ensemble des conditions régissant les Données clients dans le Contrat. En outre, le Client consent à ce qu'Ariba ajoute à sa propre liste de fournisseurs utilisés lors du processus d'Enrichissement des données les informations d'identification d'entreprise (nom, adresse et site Web, par exemple) à partir des Enregistrements fournisseur fournis par le Client.
4. Le Client s'engage à :
  - i. Désigner un chef de projet qui assumera la responsabilité des obligations du Client définies dans les présentes, ainsi que l'encadrement et la gestion des employés du Client.
  - ii. Fournir un personnel qualifié sur le plan technique, des processus de gestion et de la gestion de projet pour aider le projet.
  - iii. Fournir les Données de dépenses au format standard du secteur, spécifié par Ariba.
  - iv. Pour les services d'Enrichissement des données, fournir les Enregistrements fournisseur avec les champs de données identifiés par Ariba. Pour les propriétaires uniquement, le Client n'est pas autorisé à fournir de numéros de sécurité sociale personnels quels qu'ils soient, mais est tenu de soumettre les "Numéros d'identification de l'employeur" relatifs aux impôts et taxes fédéraux.
  - v. Désigner un responsable de type senior ou cadre apte à se charger, chaque fois que nécessaire, de faire remonter les problèmes et de tout processus d'approbation ou de validation pendant toute la durée du projet.
  - vi. Rembourser à Ariba les frais de déplacement et dépenses raisonnables associés à l'ensemble de la livraison sur site.
5. Si les Données de dépenses annuelles ou le nombre de Systèmes source dépassent les Métriques de consommation indiquées dans le Bon de commande, Ariba s'engage à informer le Client de toute augmentation de Redevance applicable et le Client peut, à sa discrétion, soit payer la Redevance supplémentaire correspondante, soit réduire l'étendue du service de manière à se cantonner aux Métriques de consommation sans frais supplémentaires.

**VIII. SAP Supplier InfoNet On Demand.** Toutes les informations fournies au Client par Ariba (hormis les informations fournies par le Client à Ariba et renvoyées ultérieurement par Ariba au Client) (désignées sous le terme "Informations relatives aux bases de données") sont fournies à des fins d'utilisation commerciale interne du Client (non liée à la consommation) et ne peuvent être fournies à des tiers (hormis les sous-traitants et les sociétés affiliées autorisées). Le Client ne doit pas utiliser les Informations relatives aux bases de données comme facteur d'éligibilité individuelle pour l'obtention (i) d'un crédit ou d'une assurance à utiliser principalement dans le cadre personnel, familial ou domestique, ou (ii) à des fins d'emploi. Aux fins du présent Contrat, les "sous-traitants" désignent un tiers autorisé à accéder aux Informations relatives aux bases de données au nom du Client et au sein d'un environnement contrôlé par le Client, étant entendu que lesdits sous-traitants utilisent les Informations relatives aux bases de données conformément aux dispositions du présent Contrat. Le Client est responsable de toute utilisation ou divulgation par un sous-traitant quel qu'il soit des Informations relatives aux bases de données, ce qui, effectué par le Client, constituerait une violation du présent Contrat. Le Client n'est pas autorisé à revendre ou concéder sous licence les Informations relatives aux bases de données. Tous les Informations relatives aux bases de données fournies au Client sont des informations protégées d'Ariba ou de ses fournisseurs d'informations tiers (les

"Fournisseurs"). Les Informations relatives aux bases de données sont fournies "en l'état" et sans garantie d'aucune sorte concernant, notamment, leur exactitude, leur exhaustivité ou leur pertinence et Ariba recommande au Client de procéder à une vérification indépendante desdites Informations relatives aux bases de données. Ariba et ses Fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudice résultant des ou lié aux Informations relatives aux bases de données. Les Fournisseurs d'Ariba sont les tiers bénéficiaires visés par les présentes conditions. Ariba et ses Fournisseurs (i) déclinent toute responsabilité vis-à-vis du Client en cas de perte ou de préjudice résultant des ou lié aux Informations relatives aux bases de données et (ii) ne sauraient être tenus responsables pour tout dommage indirect, accessoire, spécial, exemplaire ou consécutif.

#### **IX. SAP Cloud for Travel and Expense**

- a. SAP Cloud for Travel and Expense est un Service SAP AG (et non un Service Cloud Ariba) revendu par la société affiliée de SAP AG, Ariba, Inc.
- b. Les Termes et conditions supplémentaires de SAP Cloud for Travel and Expense et tous les documents qui y sont référencés ("Supplément de SAP Cloud for Travel and Expense") qui se trouvent à l'adresse <http://www.sap.com/company/legal/index.epx> sont intégrés aux présentes par référence audit Supplément. En cas de conflit entre les conditions du Supplément de SAP Cloud for Travel and Expense et du présent Supplément, le Supplément de SAP Cloud for Travel and Expense prévaut.
- c. La maintenance relative à SAP Cloud for Travel and Expense sera fournie par SAP selon les modalités décrites à la page : <http://www.sap.com/corporate-en/our-company/policies/cloud/customer-support.epx>.
- d. Les Politiques d'exploitation d'Ariba ne s'appliquent pas au Service SAP Cloud for Travel and Expense qui est régi par la "Politique de confidentialité et de sécurité des données" de SAP qui figure à la page <http://www.sap.com/corporate-en/our-company/policies/cloud/data-security.epx>, intégrée aux présentes par référence.

#### **X. Solutions packagées Ariba.**

- a. **Le package Ariba Collaborative Sourcing** se compose des Services Cloud Ariba et des Services de conseil suivants :
  - i. Ariba Sourcing Professional et Services de conseil associés
  - ii. Ariba Contract Management Professional et Services de conseil associés
  - iii. Ariba Savings and Pipeline Tracking et Services de conseil associés
  - iv. Ariba Supplier Information & Performance Management et Services de conseil associés
- b. **Le package Ariba Spend Visibility** se compose des Services Cloud Ariba et des Services de conseil suivants :
  - i. Ariba Spend Visibility Professional et Services de conseil associés
- c. **Le package Ariba Collaborative Commerce** se compose des Services Cloud Ariba et des Services de conseil suivants :
  - i. Ariba Buyer Membership et Services de conseil associés
  - ii. Ariba Procurement Content et Services de conseil associés
  - iii. Ariba Invoice Automation
  - iv. Ariba PO Automation
  - v. Ariba Supplier Enablement
  - vi. Ariba Catalog Services

L'utilisation par le Client du Package Collaborative Commerce est limitée à une seule instance de SAP sur le système ERP sélectionné par le Client. En outre, le Client doit avoir installé le middleware NetWeaver.

- d. **Le package Ariba Collaborative Finance** se compose des Services Cloud Ariba et des Services de conseil suivants :
  - i. Ariba Buyer Membership et Services de conseil associés
  - ii. Ariba Invoice Automation
  - iii. Ariba PO Automation
  - iv. Ariba Supplier Enablement

L'utilisation par le Client du Package Collaborative Finance est limitée à une seule instance de SAP sur le système ERP sélectionné par le client. En outre, le Client doit avoir installé le middleware NetWeaver.

- e. **Le package Ariba Procurement On-Demand** se compose des Services Cloud Ariba et des Services de conseil suivants :





## ANNEXE 1-A

### GROUPES D'UTILISATEURS POUR LES SOLUTIONS ARIBA

#### **Ariba Sourcing Professional ; Ariba Savings and Pipeline Tracking**

- o Responsable des marchandises
- o Administrateur des clients
- o Administrateur d'événements
- o Agent junior chargé des sources d'approvisionnement
- o Administrateur de projets
- o Administrateur des modifications massives du projet
- o Agent chargé des sources d'approvisionnement
- o Approbateur des sources d'approvisionnement
- o Responsable de l'approvisionnement
- o Agent chargé de l'approvisionnement

#### **Ariba Contract Management Professional**

- o Administrateur des contrats
- o Agent chargé des contrats
- o Responsable des contrats
- o Administrateur des clients
- o Administrateur de contrats internes
- o Agent chargé des contrats internes
- o Responsable des contrats internes
- o Administrateur de projets
- o Administrateur des modifications massives du projet
- o Administrateur des contrats de vente
- o Agent chargé des contrats de vente
- o Responsable des contrats de vente
- o Responsable de l'approvisionnement
- o Agent chargé de l'approvisionnement

#### **Ariba Supplier Information and Performance Management**

- o Administrateur des clients
- o Administrateur de projets
- o Administrateur des modifications massives du projet
- o Agent SPM
- o Agent fournisseur/client
- o Responsable fournisseur/client

**Ariba Sourcing Basic**

- o Responsable des marchandises
- o Administrateur des clients
- o Administrateur d'événements
- o Agent junior chargé des sources d'approvisionnement
- o Administrateur de projets
- o Administrateur des modifications massives du projet
- o Agent chargé des sources d'approvisionnement
- o Approbateur des sources d'approvisionnement
- o Agent chargé de l'approvisionnement

**Ariba Contract Management Basic**

- o Administrateur des contrats
- o Agent chargé des contrats
- o Responsable des contrats
- o Administrateur des clients
- o Administrateur de contrats internes
- o Agent chargé des contrats internes
- o Responsable des contrats internes
- o Administrateur de projets
- o Administrateur des modifications massives du projet
- o Administrateur des contrats de vente
- o Agent chargé des contrats de vente
- o Responsable des contrats de vente
- o Responsable de l'approvisionnement
- o Agent chargé de l'approvisionnement

**Ariba Supplier Information Management**

- o Administrateur des clients
- o Administrateur de projet
- o Administrateur des modifications massives du projet
- o Agent SPM
- o Agent fournisseur/client
- o Responsable fournisseur/client